



Saint-Pierre Dels Forcats, le 04/12/2023

2023 / 064

**ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
POUR EXECUTION DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux de remplacement d'une plaque d'égout sur la grand rue au niveau du numéro 17, par le SIAEPA du Cambre d'Aze,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront règlementés sur la grand'rue au niveau du numéro 17 durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 6 au 7 décembre 2023 ;

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le SIAEPA du Cambre d'Aze pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pierre BLANQUE,

